



NATO UNCLASSIFIED
and
PUBLIC DISCLOSED

PALAIS DE CHAILLOT
PARIS-XVI
Tél. : KLEber 50-20

ORIGINAL: ANGLAIS

NATO SECRET
RDC/3/57

Aux: Secrétaires des délégations

Du : Secrétaire Exécutif

Contrôle des transmissions radio
et des émissions radiodiffusées en Europe en temps de guerre

En 1951, le Groupe permanent a chargé l'EMCCC d'élaborer un plan intégré pour le contrôle des émetteurs radio européens en temps de guerre ou en période de crise.

2. En conséquence, l'EMCCC a communiqué à toutes les autorités intéressées une série de principes directeurs pour le contrôle des transmissions électro-magnétiques, (question qui, jusque là, avait été relativement peu étudiée dans un grand nombre de pays européens), afin qu'aucun ennemi éventuel ne puisse utiliser ces transmissions comme aides à la navigation.

3. On notera cependant que l'état d'avancement des plans nationaux dans ces domaines varie considérablement selon les pays. Dans certains, il reste encore beaucoup à faire pour mettre à exécution les plans qui ont été élaborés ou le sont actuellement. Il est reconnu qu'à cet égard, les problèmes financiers sont souvent considérables en raison des modifications intervenant dans la structure des systèmes de transmissions radio et de la nécessité de créer certaines liaisons de télécommunications.

4. Le Groupe permanent a demandé que l'attention de toutes les délégations soit attirée sur la nécessité d'établir des plans intégrés adéquats pour le contrôle des émissions radio et sur la nécessité également que les pays soient prêts à tout moment à mettre immédiatement ces plans à exécution en cas d'urgence.

5. Un document assez long, établi par l'EMCCC, intitulé Contrôle des transmissions et émissions radio en temps de guerre (EMCCC/54/MEMO/10(Révisé)) et qui traite de cette question, est actuellement entre les mains de toutes les autorités nationales militaires intéressées.

(Signé) COLERIDGE

2 janvier 1957

NATO SECRET

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DÉCLASSIFIÉ - MISE EN LECTURE PUBLIQUE